

Paris, le 1^{er} décembre 2020

La Cipav élargit son offre de services à destination de ses adhérents en perte d'autonomie avec deux solutions de téléassistance

La Cipav, qui a fait du maintien à domicile un axe prioritaire de sa politique d'action sociale en faveur des personnes âgées ou fragilisées, annonce le lancement d'une offre de téléassistance à destination de ses adhérents. Pour mettre en place ce nouveau dispositif, la caisse a noué un partenariat avec Présence Verte et SeniorAdom, deux solutions de téléassistance à domicile.

Un dispositif de téléassistance plus que jamais nécessaire pour rompre l'isolement des personnes âgées

Le conseil d'administration de la Cipav et la commission d'action sociale proposent depuis de nombreuses années des prestations progressivement enrichies en fonction des besoins des adhérents. Pour prévenir la dépendance et accompagner le vieillissement, la caisse a déjà déployé plusieurs aides, comme par exemple, l'aide à l'adaptation du logement ou l'aide favorisant le recours à une aide-ménagère.

La téléassistance vient donc renforcer l'accompagnement de la Cipav en matière d'aide à domicile. Elle est destinée à apporter assistance aux personnes âgées ou dépendantes. Ce dispositif a l'avantage de sécuriser le maintien à domicile et de rassurer la famille de la personne qui en est équipée.

Afin d'encourager ses adhérents ou les proches vivant à son domicile à recourir à cette solution et afin de leur assurer la meilleure qualité de service, la Cipav a choisi deux partenaires spécialisés dans la téléassistance, Présence Verte et SeniorAdom.

Ces nouvelles solutions permettront de lutter contre l'isolement des personnes âgées, particulièrement mis en exergue pendant la crise sanitaire.

Un tarif préférentiel pour les adhérents de la Cipav

Dans le cadre de ce partenariat, la Cipav a négocié des tarifs préférentiels avec Présence Verte et SeniorAdom. Les adhérents de la Cipav pourront ainsi bénéficier d'une remise de 20 % sur le coût initial de l'abonnement.

Une prise en charge totale par l'action sociale de la Cipav

En complément et pour faciliter l'accès le plus large possible à cette solution, l'action sociale de la Cipav propose un dispositif de prise en charge totale.

Pour bénéficier de cette prise en charge ou faire bénéficier ses proches à sa charge fiscalement, il faut remplir les conditions suivantes :

- être adhérent, retraité(e) ou ayant-droit de la Cipav ;
- signer un contrat d'abonnement à la téléassistance avec Présence Verte ou SeniorAdom ;
- avoir un revenu fiscal de référence strictement inférieur à 48 000 € (personne seule) ou à 84 000 € (foyer).

La Cipav réfléchit par ailleurs à élargir son offre dans le domaine de la prévention de la dépendance et dans le bien vieillir avec notamment une aide dédiée au répit des aidants qui accompagnent un proche en perte d'autonomie.



À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle recouvre en moyenne chaque année 1,4 milliard d'euros de cotisations retraite et verse 650 millions d'euros de prestations à ses adhérents retraités. Les engagements de la Cipav concernent plus d'1,4 million de professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle

La Cipav
9 rue de Vienne – 75403 Paris CEDEX 08 accessible
<https://www.lacipav.fr/>



Contact médias

La Cipav
Manon Daffara – 06 66 16 70 73